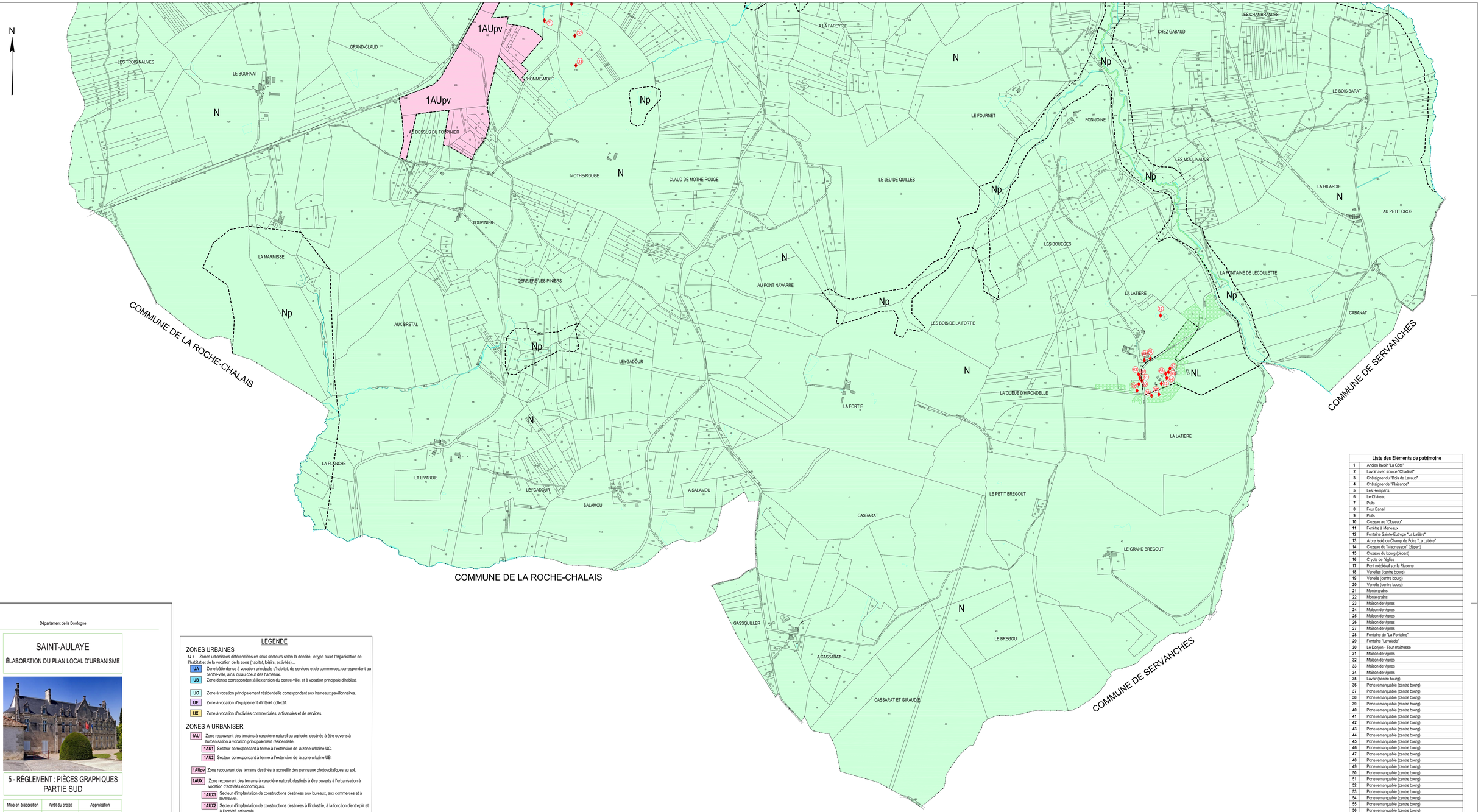

Département de la Dordogne

SAINT-AULAYE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

5 - RÉGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES PARTIE SUD

Mise en élaboration	Arrêt du projet	Approbation
25 septembre 2009	08 juin 2012	

Vu pour être annexé le .....

Le Maire,

DOSSIER D'APPROBATION

Echelle : 1/5000
Date d'impression : Juillet 2013

URBAM 24-26 rue de Marsacca 33620 CAVIGNAC
conseil, études, projets 05.57.68.69.73 - urbam@wanadoo.fr

LEGENDE

ZONES URBAINES

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- **UA** Zone bâtie dense à vocation principale d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-ville, ainsi qu'au coeur des hameaux.
- **UB** Zone dense correspondant à l'extension du centre-ville, et à vocation principale d'habitat.
- **UC** Zone à vocation principalement résidentielle correspondant aux hameaux pavillonnaires.
- **UE** Zone à vocation d'équipement d'intérêt collectif.
- **UX** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services.

ZONES A URBANISER

- **1AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.
  - **1AU1** Secteur correspondant à terme à l'extension de la zone urbaine UC.
  - **1AU2** Secteur correspondant à terme à l'extension de la zone urbaine UB.
- **1AUpv** Zone recouvrant des terrains destinés à accueillir des panneaux photovoltaïques au sol.
- **1AUX** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités économiques.
  - **1AUX1** Secteur d'implantation de constructions destinées aux bureaux, aux commerces et à l'hôtellerie.
  - **1AUX2** Secteur d'implantation de constructions destinées à l'industrie, à la fonction d'entrepôt et à l'activité artisanale.

ZONES AGRICOLES

- **A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

ZONES NATURELLES

- **N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - **NL** Secteur à vocation de loisirs et d'activités de plein air.
  - **Np** Secteur correspondant pour l'essentiel à la Vallée de la Dronne, classée en zone Natura 2000.

LEGENDE

- Emplacements réservés (art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme)
- Eléments de patrimoine (art. L.123-1-5 7° allinéa du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Bâti mis à jour par l'agence URBAM en 2010,2011 et 2012
- Atlas zone inondable de la Vallée de la Dronne

Liste des Eléments de patrimoine

1	Ancien lavoir "La Côte"
2	Lavoir avec source "Chadirat"
3	Châtaigner du "Bois De Lacauvt"
4	Châtaigner de "Plaisance"
5	Les Remparts
6	Le Château
7	Puits
8	Four Banal
9	Puits
10	Cluzeau au "Cluzeau"
11	Fenêtre à Meneaux
12	Fontaine Sainte-Eutrope "La Latière"
13	Arbre isolé du Champ de Foire "La Latière"
14	Cluzeau du "Magnasseau" (départ)
15	Cluzeau du bourg (départ)
16	Crypte de l'église
17	Pont médiéval sur la Rizonne
18	Venelles (centre bourg)
19	Venelle (centre bourg)
20	Venelle (centre bourg)
21	Monte grains
22	Monte grains
23	Maison de vignes
24	Maison de vignes
25	Maison de vignes
26	Maison de vignes
27	Maison de vignes
28	Fontaine de "La Fontaine"
29	Fontaine "Lavalade"
30	Le Donjon - Tour maîtresse
31	Maison de vignes
32	Maison de vignes
33	Maison de vignes
34	Maison de vignes
35	Lavoir (centre bourg)
36	Porte remarquable (centre bourg)
37	Porte remarquable (centre bourg)
38	Porte remarquable (centre bourg)
39	Porte remarquable (centre bourg)
40	Porte remarquable (centre bourg)
41	Porte remarquable (centre bourg)
42	Porte remarquable (centre bourg)
43	Porte remarquable (centre bourg)
44	Porte remarquable (centre bourg)
45	Porte remarquable (centre bourg)
46	Porte remarquable (centre bourg)
47	Porte remarquable (centre bourg)
48	Porte remarquable (centre bourg)
49	Porte remarquable (centre bourg)
50	Porte remarquable (centre bourg)
51	Porte remarquable (centre bourg)
52	Porte remarquable (centre bourg)
53	Porte remarquable (centre bourg)
54	Porte remarquable (centre bourg)
55	Porte remarquable (centre bourg)
56	Porte remarquable (centre bourg)
57	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
58	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
59	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
60	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
61	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
62	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
63	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
64	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
65	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
66	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
67	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
68	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
69	Arbre remarquable isolé du Champ de Foire "La Latière"
70	Chêne isolé
71	Chêne isolé

Liste des Emplacements Réservés

N°	Bénéficiaire	Destination
1	Commune	Prolongement du chemin rural
2	Commune	Création d'un accès central pour permettre l'accès routier à l'éco-quartier
3	Commune	Accès piéton à créer entre le bourg et le pied des remparts
4	Commune	Accès piéton à créer entre le bourg et le pied des remparts
5	Commune	Création d'une zone de stationnement pour le collège, le gîte de groupe, l'école primaire et le terrain de boules, avec aire de jeu et espace vert
6	Commune	Création d'un accès piéton dans la future zone commerciale
7	Commune	Aménagement du carrefour - Route de Mussidan